

Égalité Fraternité

FOURNITURE ET MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION AMIANTE À DESTINATION DES AGENTS DU SYSTÈME D'INSPECTION DU TRAVAIL

FSSSCT DU CSA MINISTERIEL TRAVAIL-EMPLOI DU 24 SEPTEMBRE 2024





- I. Contexte
- II. Etat d'avancement
- III. Prochaines étapes





I. CONTEXTE





I. Contexte

Précédent marché

Les EPI, matériels et consommables ont fait l'objet d'un marché national pour la période 2019 - 2023 destiné à garantir la protection des agents du système de l'inspection du travail susceptibles d'être exposés à l'amiante.

Ce marché était composé de 8 lots.





Précédent marché

Lot 1	 Fourniture et maintenance d'appareils de protection respiratoire à ventilation assistée TM3P avec masque complet
Lot 2	 Fourniture et maintenance d'appareils de protection respiratoire à ventilation assistée TM3P avec masque complet résistant à 40°
Lot 3	 Fourniture et maintenance d'appareils de protection respiratoire isolant non autonome à adduction d'air comprimé avec soupape à la demande à pression positive
Lot 4	Fourniture de matériels, d'équipements et de consommables dans le cadre de la protection amiante
Lot 5	Formation au port d'EPI, son entretien et sa décontamination
Lot 6	Formation en outre-mer au port d'EPI, son entretien et sa décontamination
Lot 7	Maintenance des appareils de protection respiratoire Proflow et RAS équipant plusieurs DI(R)ECCTE
Lot 8	Elimination des appareils de protection respiratoire à ventilation assistée et isolant non autonome



Stratégie d'achat

Depuis octobre 2020, la direction des achats de l'Etat (DAE) a validé une nouvelle stratégie qui prévoit le <u>recours exclusif</u> à l'offre de l'UGAP pour les achats d'EPI, y compris pour les achats d'équipements de protection contre l'amiante.

Cette stratégie s'applique aux administrations centrales et aux services déconcentrés des ministères. Aucune exclusion n'a été prévue pour ces achats qui s'effectuent via le portail de l'UGAP et son catalogue en ligne ou via la carte d'achats des directions d'emploi concernées.

Le prestataire référencé par l'UGAP pour la fourniture de ce type d'EPI amiante étant la société **France Sécurité**.





Offre de l'UGAP

L'offre actuelle de l'UGAP en matière d'EPI amiante ne couvre pas l'intégralité des besoins des agents au regard notamment du précèdent « marché EPI amiante ».

Dans ce contexte, la DRHM et la DGT ont préparé une expression de besoins « complémentaires » en lien avec l'UGAP et le prestataire France sécurité.





II. ETAT D'AVANCEMENT





II. Etat d'avancement

Processus en cours

Définition des besoins

(à partir de
l'expérience du
précèdent marché).

Expression des besoins complémentaires.

Calibrage du catalogue de l'UGAP

(Dernière réunion de travail le 13 août 2024)





Expression des besoins

Fourniture, maintenance et élimination d'appareils de protection respiratoire à ventilation assistée TM3P avec masque complet résistant à 40° avec au moins deux modèles différents au choix (y compris élimination d'équipements déjà présents dans les services)

Fourniture, maintenance et élimination d'appareils de protection respiratoire isolant non autonome à adduction d'air comprimé avec soupape à la demande à pression positive avec au moins deux modèles différents au choix (y compris élimination d'équipements déjà présents dans les services)

Fourniture de matériels, d'équipements et de consommables dans le cadre de la protection amiante

Maintenance des appareils de protection respiratoire Proflow et RAS équipant plusieurs services

Réalisation des tests d'ajustement (dits « fit-tests ») des appareils de protection respiratoire à ventilation et isolants non autonomes

formation au port des EPI, à leur entretien et à leur décontamination en Métropole (ouvert aux agents de l'Outre-mer)

élimination des matériels, équipements et consommables pollués



III. PROCHAINES ETAPES







Ouverture avant la fin d'année de l'offre disponible au catalogue de l'UGAP



Liberté Égalité Fraternité Secrétariat général

Direction des ressources humaines